

Grottes d'Azerat

[Dordogne]

Édito

La réseau Natura 2000 a fêté ses 30 ans en 2022 et contribue par son approche contractuelle et volontaire à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence Natura 2000 est partagée entre l'État et les Régions. Ce nouveau cadre législatif, adopté par la loi 3DS est un changement majeur pour le pilotage des sites Natura 2000 et donc pour les élus locaux.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine est désormais d'une part garante du fonctionnement du réseau Natura 2000 sur son territoire, mais également, à cette même échelle, à la fois cofinanceur et autorité de gestion des financements européens dédiés aux opérations Natura 2000 (animation, contrats, etc.).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine est l'animateur du site depuis de nombreuses années mais ce bulletin d'information est le premier. Espérons que vous y trouverez les ressources nécessaires pour une meilleure connaissance du site Natura 2000.

Bonne lecture

Nolwenn Quéro, animatrice du site
Natura 2000

- Nom : Grottes d'Azerat
- Identifiant du site : FR 7200673
- Localisation : Azerat, Saint-Rabier
- Surface : 463 hectares au total
- Enjeux habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire
- Enjeux espèces : 7 espèces d'intérêt communautaire

ZOOM : Les pelouses sèches du site

Comme son nom ne l'indique pas, le site Natura 2000 des « Grottes d'Azerat » abrite en son sein l'Habitat d'Intérêt Communautaire Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables). Plusieurs hectares de cet habitat rare et menacé sont présents sur le causse de Malencontre et au lieu-dit la Queyrelie.

Ce milieu est en régression très probable en raison de la fermeture généralisée des pelouses calcaires (due notamment à l'abandon de pratiques agricoles pastorales). De nombreuses espèces animales et végétales sont inféodées à ce type de milieu. Parmi elles, les bien connues orchidées, mais également des espèces plus discrètes comme l'Azuré du Serpolet.



Azuré du Serpolet
© V. Babin

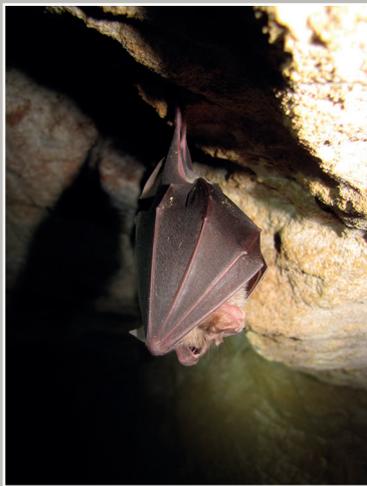
Une espèce, un habitat



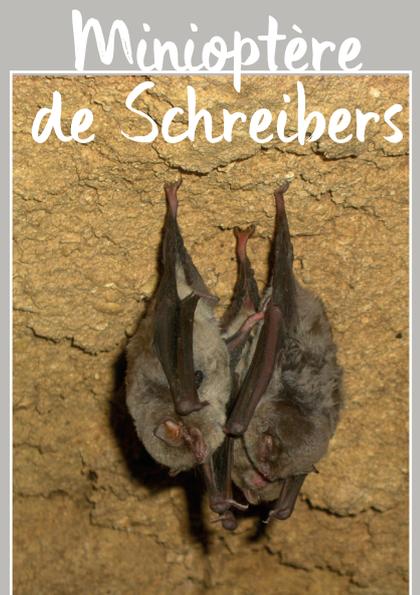
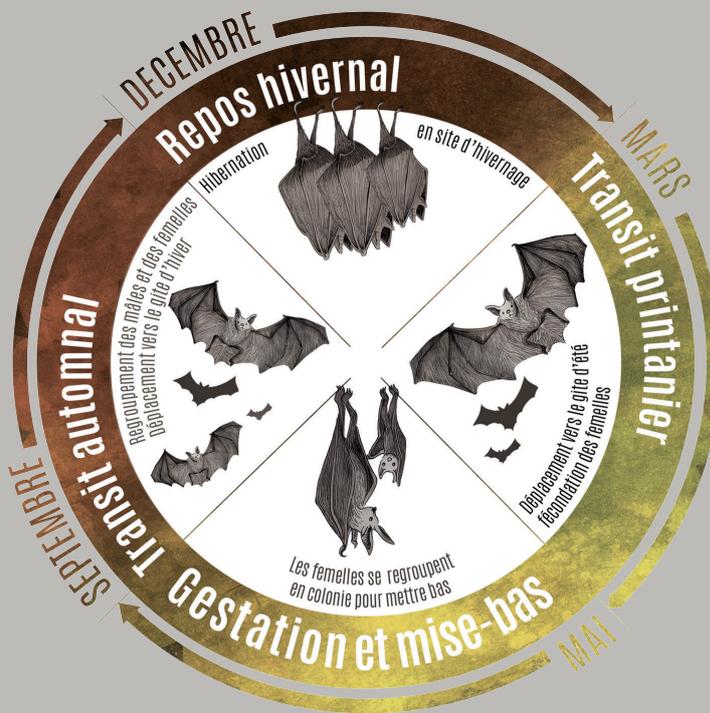
Grand Murin



Murin à oreilles échanquées



Grand rhinolophe



Minioptère de Schreibers

Rhinolophe euryale



Les chauves-souris du vallon du Douime

Espèces phare du site Natura 2000, plusieurs espèces sont régulièrement observées au sein des différentes cavités ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000.

Les cavités naturelles présentes, permettent aux individus d'accomplir l'ensemble de leur cycle vital. Certaines cavités sont ainsi utilisées en période de léthargie hivernale et d'autres en période de mise-bas (naissance des jeunes). Plusieurs centaines d'individus sont présents au printemps et en été.



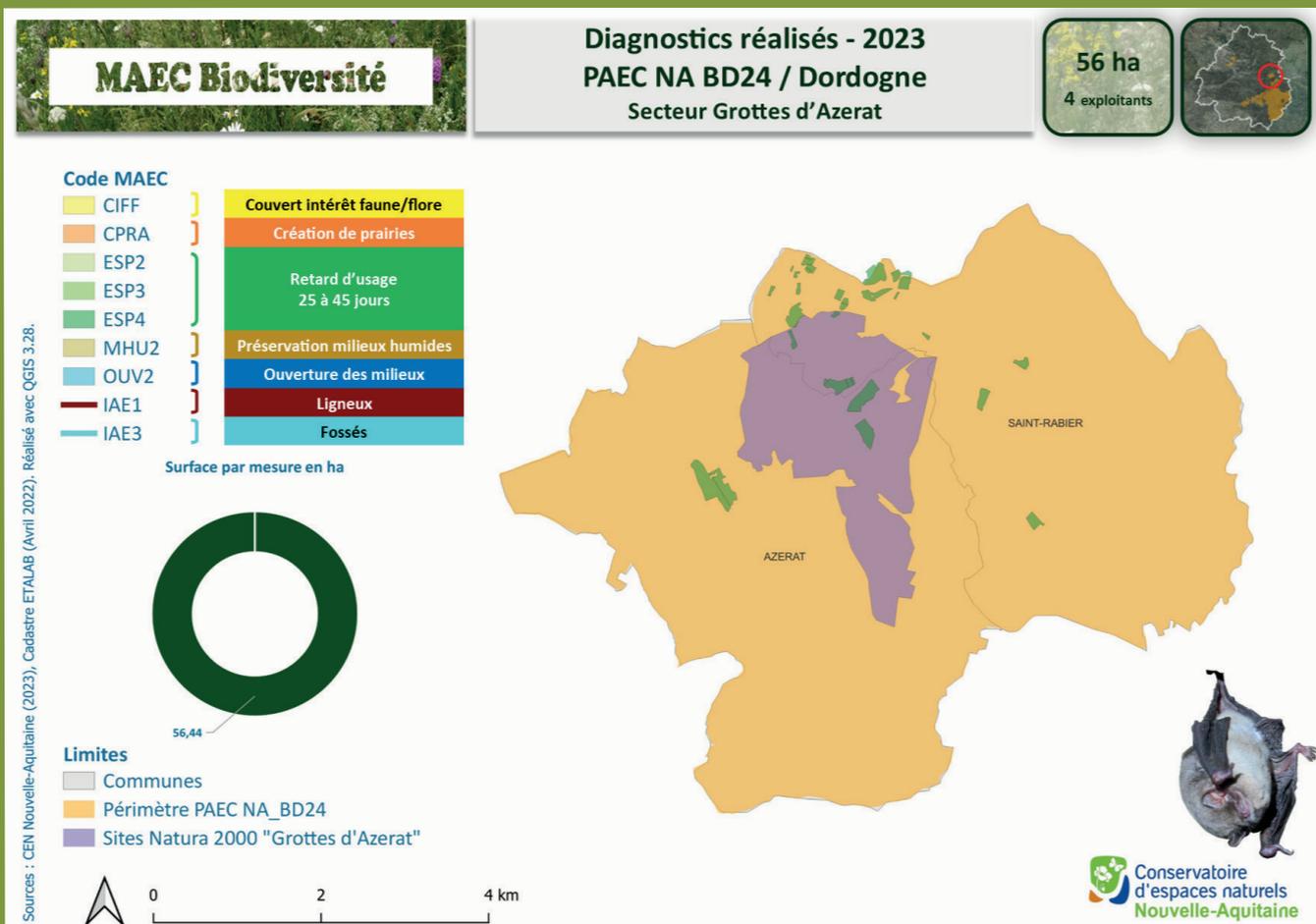
Participez à la préservation des chauves-souris : **ne les dérangez pas !**

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques, quel bilan pour le site ?

Les MAEC, sont des contrats à destination des agriculteurs qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût ou manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Il existe différentes MAEC, selon les enjeux identifiés localement. Sur les communes d'Azerat et Saint-Rabier, ce type de mesure est contractualisable depuis 2011 et concerne principalement des actions en faveur des chauves-souris et de leur zone d'alimentation (reconversion de cultures en prairies naturelles ou retard de fauche de prairies naturelles avec absence de traitement phytosanitaire, qui ont pour objectif de favoriser les populations d'insectes, source d'alimentation des chauves-souris.

Cette année 2023, 4 exploitants se sont engagés dans des mesures de retard de fauche de prairies naturelles et 1 exploitant sur une mesure en lien avec le pastoralisme.



Animation à venir

Dans le cadre de l'animation du site, plusieurs actions de sensibilisation ont déjà été réalisées. En 2021, une journée auprès des élèves de l'école de Saint-Rabier a été effectuée. **Cette année, nous proposerons une nuit de la chauve-souris durant l'été.**

Autour d'une conférence illustrée ou d'une déambulation nocturne, venez en apprendre plus sur celles que l'on nomme parfois les hirondelles de nuit. La date de cette animation gratuite et ouverte à tous, vous sera bientôt communiquée (via le site internet du site Natura 2000 et le site internet de la commune concernée)



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Vous avez un projet ? Pensez à l'évaluation d'incidences !

L'évaluation des incidences Natura 2000 vise à prévenir les actions qui pourraient avoir des effets négatifs notables sur les sites Natura 2000. C'est un outil d'évaluation et d'aide à la décision qui s'impose à certains plans, projets, manifestations ou programmes, au regard des objectifs de conservation de ces sites.

Les plans, projets et programmes ainsi soumis réglementairement à cette procédure sont compilés dans 3 listes

- Une liste nationale (article R414-19 du code de l'environnement)
- Deux listes définies par arrêtés préfectoraux.

Des informations complètes sont disponibles sur le site de la préfecture. (dordogne.gouv.fr)

L'animatrice du site Natura 2000 reste le contact privilégié pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à la contacter !

Contactez l'animatrice

Conservatoire d'espaces naturels de
Nouvelle-Aquitaine - Antenne Dordogne

Nolwenn Quero

n.quero@cen-na.org

tél. 05 53 80 93 98 - 07 66 54 87 00

Pourquoi signer la Charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 contient des engagements de bonnes pratiques de gestion courante contribuant à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000. Comme pour les contrats Natura 2000, sa signature donne droit à l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Siège : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél. 05 55 03 29 07
Mail : siege@cen-na.org

Avec le soutien financier de

La Lettre d'information « Grottes d'Azerat » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - février 2024

Crédits photos © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Directeur de la publication : P. Seliquer

Conception-maquette : CEN Nouvelle-Aquitaine

